En sortant de l'audience, après la condamnation, Troppmann est resté silencieux durant le trajet de la salle à la Conciergerie.

On sait qu'hier et avant-hier il affectait une grande gaîté et s'empressait de demander à dîner. Son attitude, aujourd'hui, a été toute différente, et lorsqu'il a vu M. Claude, qui était assisté de plusieurs agents du service de sûreté, il n'a pu maîtriser une certaine émotion.

Les agents et les gardiens se sont emparés de lui et l'ont complétement déshabillé, l'ont revêtu de la chemice et du pantalon des prisonniers, et lui ont fait endosser la camisole de force.

Durant la première partie de cette opération, Troppmann n'a prononcé aucune parole, mais on pouvait voir le visage du condamné se contracter par instants et pâlir. Au moment où on bouclait la camisole de force, il a prié l'un des agents de ne pas le serrer trop fort, puis : « Voilà bien de la comédie que vous faites-là, » a-t il dit brusquement.

Une fois la camisole bouclée, on a demandé au condamné s'il désirait prendre quelque nourriture : il n'avait, en effet, rien pris depuis huit heures du matin, heure à laquelle on lui avait apporté une tasse de chocolat. Troppmann a demandé alors qu'on voulût bien lui donner à boire.

Un des employés de la Conciergerie ayant apporté une gamelle en fer pleine de vin, Troppmann en a bu la valeur d'un verre, à peu près ; il a remercié, et se jetant sur son lit, il s'y est étendu, le visage tourné du côté de la muraille.

M. Claude s'est retiré alors, suivi des deux agents de service auprès de Troppmann depuis la matinée et qui auront dû être remplacés par deux autres, comme à l'ordinaire.

Chronique Locale

Le *Journal de Roubaix* ne paraîtra pas demain à cause des fêtes de l'An.

Plusieurs journaux de Paris assurent que M. Emile Ollivier a offert le portefeuille des travaux publics à M. Jules Brame qui a refusé : « Je ne veux pas, aurait dit le député de la 4e circonscription du Nord, rester l'arme au bras pendant la discussion des traités de commerce. »

M. le conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Nord vient d'adresser à MM. les maires la circulaire suivante sur la formation de la liste des élèves à admettre gratuitement dans les écoles et les salles d'asile pendant l'année 1870.

Lille, le 14 décembre 1869.

Messieurs, le moment est venu de dresser la liste des élèves à admettre gratuitement dans les écoles communales et les salles d'asile pendant l'année 1870.

Je vous invite en conséquence à vous réunir à la mairie de vos communes respectives avec MM. les curés et, suivant le cas, les ministres des différents cultes auxquels vous voudrez bien adresser les convocations nécessaires pour procéder, de concert, à la formation de ces listes. Vous ne perdrez pas de vue que les enfants des hospices et, lorsqu'il y a lieu, ceux des gendarmes et des douaniers non gradés, en âge de fréqenter l'école, doivent être portés en tête avec une mention spéciale.

Dans les communes où il existe plusieurs écoles il sera dressé, en triple expédition, des listes distinctes par école. Vous recevrez dans quelques jours des imprimés en nombre suffisant.

Aux termes de l'article 13 du décret du 31 décembre 1853, le préfet fixait d'avance, pour les admissions gratuites de l'année suivante, un maximum qui ne pouvait être dépassé. Je crois devoir vous rappeler que le décret du 28 mars 1865 a fait disparaître toute restriction pour l'abolition de ce maximum et que les autorités locales ont toute latitude de donner aux listes de gratuité l'étendue qu'il convient pour assurer la fidèle et sincère exécution de l'article 24 de la loi du 15 mars 1850, ainsi conçu : « L'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de le payer. » L'empereur dans sa constante sollicitude pour les classes laborieuses, ne veut pas qu'un seul enfant reste privé d'instruction pour cause d'indigence de sa famille.

En exécution de l'article 10 de la loi du 10 avril 1867, j'ai fixé, après l'avis du Conseil départemental de l'instruction publique, à 0 50 c. par mois et par élève, la rétribution à payer par les communes et, en cas d'insuffisance de ressources, par le département, pour l'instruction des enfants inscrits sur les listes de gratuité.

Lorsque ces listes auront été établies, vous ferez inscrire par le percepteur dans la colonne réservée à cet effet, le chiffre des contributions payées par les parents, puis vous les communiquerez au Conseil municipal dont j'autorise spécialement la réunion pour avoir ses observations. Elles me seront ensuite adressées pour les écoles de l'arrondissement de Lille et, pour les écoles des autres arrondissements, à MM. les sous-préfets que j'ai délégués pour les arrêter. Dès qu'elles auront été approuvées, il vous en sera renvoyé deux expéditions par école ; l'une, pour être déposée dans les archives de la commune, l'autre pour être remise à l'instituteur ou à l'institutrice.

En cas d'omission, il serait toujours possible de présenter ultérieurement une liste supplémentaire ; vous n'auriez pas besoin pour la préparer d'une autorisation préalable, mais cette liste supplémentaire serait naturellement soumise aux mêmes formalités que la liste principale.

Recevez, etc.

La municipalité fait publier l'arrêté suivant :

Nous, Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur :

Vu les lois des 26-28 août 1790 et juillet 1837 ;

Considèrant que le grand nombre des courées tant anciennes que nouvelles, et le défaut de désignation de la plupart de des dernières occasionnent souvent de la confusion dans les questions de domicile, et surtout dans les recherches relatives au recensement de la population et aux opérations électorales ;

Considérant qu'il incombe aux propriétaires de ces courées, de faire cesser l'inconvénient signalé ci-dessus par des indications précises.

Arrêtons :

Article 1er. Il est enjoint à tout propriétaire de courées de faire poser audessus de l'entrée desdites courées, si déjà cela n'a été fait, des plaques indicatives conformes à celles des noms de rues et de les entretenir en bon état ;

Article 2 Il leur est enjoint également de faire peindre sur la façade de chaque maison son numéro d'ordre et d'envoyer à la Mairie une déclaration du nombre de maisons existant dans chaque courée ainsi que les changements qui pourraient y être apportés par la suite ;

Article 3. Un délai de deux mois est accordé pour l'exécution de ces mesures ;

Article 4. A l'expiration de ce délai les contraventions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5. M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Roubaix, 20 Décembre 1869.

C. DESCAT.

La condamnation de Troppmann a été connue dès ce matin à Roubaix par une dépêche que nous avons fait distribuer.

Le tirage au sort des jeunes gens faisant partie de la classe de 1869 aura lieu, savoir :

Roubaix-Est	samedi	26	février	11 h.
Roubaix-Ouest,		id.		2 h.
Tourcoing-N.,	jeudi	24	février	11 h.
Tourcoing-S.,		id.		2 h.
Lille-Ouest,	vendr.	25	février	9 h.
Lille-Sud-Ouest,		id.		2 h.
Lille-N.-Est,	jeudi	3	mars	11 h.
Seclin,	lundi	28	février	midi.

A l'occasion du renouvellement de l'année, nous croyons utile de rappeler les préceptes à suivre pour l'envoi des cartes de visites.

1° Affranchissez comme une lettre *ordinaire* et suivant le poids toute carte ou réunion de cartes mises sous enveloppe *fermée ;*

2° Sous enveloppe non fermée, affranchissement à raison d'un timbre de cinq centimes pour la localité et de dix centimes pour les localités dépendant d'un autre bureau ;

3° Ne mettez pas plus de deux cartes sous la même enveloppe *non fermée*. Vous feriez surtaxer ;

4° Affranchissez les cartes *sous bandes* à raison d'un centime par carte ;

5° Cette bande ne doit couvrir que le *tiers* de la surface de la carte. Plus large, la bande expose à des surtaxes ;

6° Vous pouvez envoyer par toute la France les cartes photographiées, au tarif des cartes de visite, mais cette faveur cesse à la frontière ;

7° Ne mettez pas vos cartes dans la boite aux lettres, mais déposez les au guichet du bureau ;

8° N'ajoutez aucune note écrite à la main aux cartes que vous envoyez sous bande ou enveloppe ouverte.

Nous apprenons que M. Asselin, maire de Douai, vient de donner sa démission motivée par des raisons de santé. Ses deux adjoints MM. Vasse et Beharelle ne tarderaient pas, d'après l'*Indépendant* de Douai, à suivre l'exemple de M. le maire.

Pour toute la chronique locale ALFRED REBOUX

BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES SUCCURSALES

Le 30 Décembre 1869, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales	1.217.125.675 13
Effets échus hier, à recevoir ce jour	260.931 37
Portefeuille de Paris, dont 83 391 982 49 proviennent des succursales	375.536.461 38
Portefeuille des succursales, effets sur place	304.878.161 ..
Avances sur lingots et monnaies	20.035.900 ..
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.826.300 ..
Avances sur effets publics français	23.189.600 ..
Avances sur effets publics français dans les succursales	9.067.750 ..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	40.198.800 ..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales	32.289.600 ..
Avances sur obligations du Crédit foncier	1.126.500 ..
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales	1.126.500 ..
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857)	60.000.000 ..
Rentes de la réserve	12.980.750 14
Rentes, fonds disponibles	80.595.187 21
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales	9.051.492 ..
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	..
ivers	10.039.016 62
D	2.310.408.424 82

PASSIF.

Capital de la Banque de France	182.500.000 ..
énéfices en addition au capital (article 8, loi du 9 juin 1857)	7.044.776 02
Réserves mobilières	22.105.750 14
Réserve immobilière de la Banque	4.000.000 ..
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	1.398.557.800 ..
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	45.881.189 53
Compte courant du Trésor, créditeur	210.725.935 62
Comptes courants à Paris	374.467.210 13
Comptes courants dans les succursales	46.061.119 ..
Dividentes à payer	10.991.383 ..
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	828.095 54
Réescompte du dernier trimestre à Paris et dans les succursales	1.305.382 15
Divers	6.639.633 89
	2.310.408.424 82

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

ROULAND.

FAITS DIVERS

— Le correspondant de Bristol du *Daily-News* lui donne quelques détails sur le terrible accident arrivé au nouveau théatre de cette ville :

« Lorsque les portes se sont ouvertes pour laisser entrer l'assistance qui venait voir jouer la pièce de Noël, qui était *Robinson Crusoé*, il s'est produit une bousculade terrible à l'entrée du parterre et des galeries communiquant avec l'intérieur au moyen d'un corridor en pente d'environ vingt pieds de large. En s'efforçant de gagner l'entrée, un grand nombre de personnes furent renversées et foulées aux pieds. Quand le premier flot fut passé, on reconnut que dix-sept personnes avaient été tuées et plusieurs autres blessées. On s'imagine facilement quelle a été la consternation de la population en voyant emporter les cadavres. On n'a reconnu, jusqu'à ce moment, aucun des morts. Il y avait plusieurs trains de plaisir dirigés des environs sur la ville à l'occasion des fêtes, et l'on suppose que les morts sont surtout des étrangers. Un constable, en voyant la foule se précipiter, a crié au feu ! pour arrêter cet élan. Ce cri a eu son effet, mais trop tard malheureusement pour prévenir cet accident. »

Nous reproduisons, d'après l'*Universel*, la curieuse lettre suivante, adressée d'Allemagne à une de nos célébrités scientifiques :

« M. Gottlieb-Ladislas Zchweskofski, un des meilleurs élèves du célèbre baron Liebig, vient de faire en chimie une prodigieuse découverte : celle des éthers siliceux et alumineux. Il suffit de verser dans un verre à champagne une certaine quantité de ces éthers pour produire presque instantanément les plus magnifiques pierres précieuses. Combiné avec de l'oxyde de fer très pur, l'éther alumineux produit le rubis ; avec le sulfate de cuivre, le saphir ; avec des sels de manganèse, l'améthyste; avec des sels de nickel, l'émeraude. Avec des sels de chrôme, l'éther siliceux donne les différentes colorations de la topaze.

» Ces éthers s'évaporent avec un parfum pénétrant que plusieurs personnes ont déclaré assez agréable. Les sels cristalisent très régulièrement dès que la partie liquide à disparu.

» Les corindons, obtenus par ce moyen, n'ont pas une dureté aussi extrême que les corindons naturels ; quant à l'éclat, si l'opération est faite avec soin, il est admirable.

» La silice et l'alumine, qui constituent les terres et les argiles, sont des principes extrêmement répandus dans l'écorce du globe ; et la préparation des nouveaux éthers est assez délicate, mais très peu coûteuse.

» Cette découverte va amener une révolution non-seulement dans l'art de la joaillerie, mais encore dans la plupart de nos arts industriels. »

Un Drame en Mer

L'imagination des romanciers s'est souvent exercée à combiner de terribles drames en mer. Jamais, à coup sûr, on n'a lu un récit plus émouvant que celui-ci. Et ce qui ajoute à son intérêt, c'est qu'il est absolument vrai, qu'il y a d'héroïques survivants au massacre dont il va être question, et que nous empruntons les détails à un rapport authentique inséré dans le *Bulletin officiel* des établissements français de l'Océanie.

Le 17 juillet dernier, le *Moaroo*, trois-mâts-barque de Tahiti, faisant voile vers cette île. Le navire était littéralement encombré de travailleurs indigènes ou kanaques. 287 kanaques se trouvaint, à cinq heures du matin, sur le pont, quand le capitaine Blackett leur fit distribuer des chemises et du tabac. Tout le monde paraissait tranquille et heureux. Les hommes de quart étaient à l'arrière du bâtiment, occupés à préparer des planches pour construire une cloison entre le carré et le faux-pont, lorsque tout à coup, et sans aucun avertissement, les kanaques s'élancérent sur eux. Le passager, M. Lattin, fut d'abord tué d'un coup de hache, et aussitôt le capitaiee tombait roide mort, prappé d'un coup de couteau dans le dos.

Le second, Charles Steenalt, s'élança aussitôt pour secourir son chef ou le venger, mais il était trop tard. Les kanaques se ruaient vers l'arrière, et il fallut se retirer dans la chambre. Les hommes de quart étaient massacrés !

La chambre fut aussitôt assiégée. Voyant que ce qui restait de l'équipage paraissait disposé à vendre chèrement sa vie, les indigènes prirent le parti de bloquer la chambre, avec les briques de la cuisine, avec la voile d'état, avec tous les colis qui se trouvaient sur le pont.

Les hommes de quart de l'avant, sentant bien qu'ils ne pouvaient résister à cette foule d'assassins, se réfugièrent dans l'avant et refermèrent sur eux le panneau. Avec des peines infinies, ils parvinrent, en rampant dans l'entrepont à rejoindre le second dans la chambre. Malheureusement, il n'y avait presque pas d'armes à bord.

L'interprète Sunday, blessé gravement à la cuisse droite, gissait garotté dans sa cabine. Au moment où le lieutenant Crisp se montra pour appeler Sunday et savoir où il se trouvait, un kanaque lui tira à bout portant un coup de fusil et le tua roide. En le voyant tomber, les meurtriers poussèrent des hurlements de joie.

A ce moment, le second Steenalt et ses hommes n'avaient plus que deux fusils en bon état et un revolver hors de service. Steenalt prit une résolution désespérée : faire sauter la partie centrale du pout et profiter de la terreur des indigènes pour r eprendre possession du navire.

Il remplit donc de poudre un petit baril, se glissa dans l'entrepont, fit une sorte de matelas à voile pour soutenir le baril de façon à ce que son explosion n'attaquât que le pont, et disposa une trainée de poudre. Il ordonna impérativement à ses hommes de se tenir le plus à l'arrière qu'ils le purent, afin d'éviter le danger, et comme il n'avait pas assez de poudre pour prolonger beaucoup la trainée, il comprit toute l'étendue du péril qu'il courait, fit une courte prière, recommanda à Dieu sa femme et ses enfants, et mit le feu à la trainée.

L'explosion fut immédiate. Une partie du pont sauta, et avec elle les kanaques révoltés. Les autres se précipitèrent dans la mer, et à plusieurs reprises, voyant que le navire n'était pas détruit, tentèrent, mais en vain, de l'aborder. La plupart purent regagner à la nage l'île Byron.

Le second n'avait même pas une égratignure !...

On répara le mieux qu'on put les avaries, et on fit l'appel. Le capitaine, le lieutenant, le passager, M. Latin, et cinq matelots étaient morts. Un autre passager, l'interprète et deux matelots, étaient blessés. Il ne restait pour tout équipage à l'héroïque second que cinq matelots !

Le lendemain, on mit les corps du capitaine et du lieutenant dans les nattes neuves, on attacha à chacun un poids de cinquante briques, on les enveloppa de pavillons. A cinq heures, comme le soleil se couchait, le second lut une prière pour les morts, et on lança les cadavres à la mer.

Tous les survivants pleuraient comme des enfants.

Après cette triste cérémonie, on mit comme on pût, le cap sur Tahiti.

En terminant son rapport, le second, Steenalt, sans se préoccuper davantage de son héroïque conduite, s'excusa très humblement d'avoir sans doute fait des fautes d'orthographe, attendu qu'il est Danois !

EUGÈNE MORAND.

Dépeches commerciales

Liverpool, Vendredi 31 décembre.

Ventes probablement 12,000 balles. Prix à l'avantage des vendeurs.

Havre, vendredi 31 décembre.

Ventes 1,500 balles. Raideur, Louisiane, 137, Oomra embarquement janvier 112.

Dépêches communiquées par le *Cercle de l'Industrie*.

Havre, vendredi 31 décembre.

Marché excessivement raide. Louisiane. 134 50 ; Sorocabas, 145 ; Fernambourg 142.

La dépêche officielle de Liverpool fait défaut.

(Dépêches de MM. Kablé et Ce, communiquées par M. Bulteau-Desbonnets).

Bourse de Paris

du 31 *Décembre* 1869.

Rente	3 p. 0/0	72.60
id.	4 1/2 p. 0/0	102.80

THÉATRE DE ROUBAIX.

Samedi 1er Janvier 1870.

Les pauvres de Paris, drame en six actes, précédé d'un prologue.

Par droit de conquête, comédie en 3 actes.

Madame est couchée, vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 1/4.

Dimanche 2.

La tour de Londres, drame historique en 5 actes.

Grande séance donnée par M. le professeur

HERMANN.

Grande Tombola composée de SIX BEAUX LOTS, dont le principal sera une très-belle montre en or.

On commencera à 6 heures 1/2.

Théâtre Populaire.

Samedi 1er Janvier 1870.

L'argent du Diable, drame en trois actes.

Les souvenirs de jeunesse, vaudeville en 4 actes.

On commencera à 5 heures 3/4.

Dimanche 2.

Gaspardo le pêcheur, drame en cinq actes et un prologue.

La fille de Dominique, vaudeville en un acte.

Un vilain monsieur, vaudeville en un acte.

On commencera à 5 heures 3/4.

Incessamment : Représentation extraordiniare au bénéfice de M. LEMAISTRE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce *Prodige végétal* insérée à notre quatrième page. 9471 B.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1r et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement), 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3 31 — 7.38.

OBLIGATIONS DE HONDURAS

DOUBLE GARANTIE DE L'ÉTAT ET DU CHEMIN DE FER

Prix. — Le prix d'émission était de 225 fr. ; le prix de vente est de 225 fr. payables, 25 fr. comptant et 25 fr. de mois en mois.

Revenu fixe. — Intérêt de 20 fr. par an, exigibles, 10 fr. le 1er mars et 10 fr. le 1er septembre.

Tirages. — Il y a deux tirages par an, l'un, le 1er février, l'autre le 1er août ; les numéros sortants sont remboursables à 300 francs.

Action de jouissance. — L'obligation, même après le capital remboursé donne droit à une action dont le revenu annuel est estimé à 50 francs.

Une bonification de 2 p. 100 ou de 4 fr. 50 est faite à ceux qui paient l'obligation comptant. De plus, le coupon de 10 fr. du semestre courant est payé de suite à l'acheteur. En sorte que le *prix net* de l'obligation ressort à 210 fr. 50 *sans frais ni commission*, contre livraison immédiate.

Pour 210 fr. 50, on a droit : 1° à 20 francs d'intérêt fixe, soit 9 1/2 p. 100 : — 2° à une augmentation de capital de 60 fr. en une durée moyenne de moins de 9 années, par suite du remboursement à 300 fr., ce qui représente encore 10 fr. par an, soit 4 fr. 75 pour 100 en sus de l'intérêt ; — 3° et enfin, après le remboursement du capital, à un revenu probabe et supplémentaire de 50 francs par an.

Les à-comptes payés ne donnent droit qu'à l'intérêt fixe de 20 fr., proportionnellement à leur importance.

Les obligations de Honduras sont admises a la *cote officielle de la Bourse de Paris*.

Le *Journal Officiel* donne toujours le premier les nouvelles du Honduras.

S'ADRESSER :

Pour l'achat, le paiement des coupons et l'envoi gratuit de la liste des tirages des obligations de Honduras.

*A la Caisse de l'*UNION DES ACTIONNAIRES, place Vendôme, n° 10 Pari. 9533

BOURSE DE LILLE.

Cours du 30 décembre 1869

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières	505 ..
Lille 1860. J. A. 1865	101 87
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	100 75
Lille 1868, libérées	511 25
Roub.-Tourcoing, R. à 50	42 25

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix	501 25
Comptoir Devilder et Ce	525 ..
Crédit industriel du Nord	511 25
Caisse Pérot et Comp.	570 ..
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1300 ..
— — n	1125 ..
Caisse commerc. de Roubaix	541 25
Lille à Béthune, actions	405 ..
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	.. ..
Azincourt	250 ..
Auchy-au-Bois	.. ..
Bruay	1840 ..
Bully-Grenay, anc.	420 ..
Carvin,	1070 ..
Courrières,	10075 ..
Campagnac,	625 ..
Douvrin, anc.	.. ..
Douvrin nouv. 1864	.. ..
Escarpelle,	1300 ..
Epinac,	.. ..
Ferfay,	1400 ..
Fiennes et Harding,	.. ..
Lens,	9100 ..
Liévin,	1550 ..
Meurchin,	910 ..
Vicoigne-Nœux,	5110 ..
Vendin,	.. ..
Thiv. et Fresnes (M.)	.. ..

COURS DES HUILES A LILLE.

30 *Décembre* 1869.

	HUILES l'hectolit.			GRAINES l'hectolit.			TOURTEAUX l'hectolitre.		
Colza.	«« à	««	««	26 à	28	50	19««à	19	50 «
» épur pq	««	««	««	««	««	««	««	««	«« «
Œill. b. g.	««	««	««	32	37	««	14	50	15 «
» rousse.	««	««	««	««	««	««	««	««	«« «
Cameline	85	««	««	22	24	««	15	««	«« «
Chanvre	««	««	««	15	15	50	1650	««	«« «
Lin du p.	««	««	««	20	26	««	26	30	«« «
Lin gr. et.	««	««	««	24	27	««	25««	27	«« «